

## Index égalité professionnelle femmes-hommes (2024)

L'index d'égalité professionnelle a été instauré par la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il s'agit d'un indicateur contribuant à l'évaluation des écarts de rémunération et promotion entre les femmes et les hommes.

Cet index est calculé chaque année et se compose d'indicateurs mesurant les écarts de rémunération, de promotion et la parité parmi les plus hautes rémunérations de chaque établissement. **L'index global** pour Sciences Po Lille est de **77,15/100 en 2024**. Cet index se décompose en trois indicateurs :

- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les **fonctionnaires**, calculé à partir de la moyenne et de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents : **40,95/42**.
- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les **contractuel-le-s**, calculé à partir de la moyenne et de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents : **34,2/38**.
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les **dix agents publics ayant les plus hautes rémunérations** : **2/20** (soit une femme parmi les dix rémunérations les plus élevées de Sciences Po Lille).